



DÉCISION DE LA FORMATION REGULATION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU RUGBY FRANÇAIS

PARIS, LE 6 JUIN 2025 – À la suite de l’audition du 7 mai 2025 et après analyse des pièces du dossier et des arguments présentés par le club, la formation “Régulation” du Conseil de discipline du rugby français a prononcé à l’encontre de la SASP US Dax un retrait de 5 points fermes et 4 points avec sursis au classement, répartis comme suit :

- 4 points au titre d’« incohérence et/ou invraisemblance du budget (initial et/ou actualisé) », dont 3 points assortis du sursis ;
- 5 points pour « non-respect des dispositions règlementaires et décisions de la C.C.C.P. et/ou du Conseil de discipline du rugby français », dont 1 point assorti du sursis.

Le retrait de points fermes qui s’élève donc à **5 points** sera appliqué au classement de la saison 2025/2026 de PRO D2.

Concernant la sanction de 4 points assortie du sursis, le sursis sera réputé non avenu si la SASP US Dax n’a fait l’objet d’aucune nouvelle sanction mentionnée à l’article 3 de l’annexe 2 du règlement relatif à la régulation administrative, juridique et financière dans un délai de trois ans.

L’US Dax disposera d’un délai de 7 jours pour faire appel de la décision auprès de la formation “Régulation” de la Commission d’appel de la FFR, à compter de la date de notification de la décision motivée. L’appel n’est pas suspensif.

CONTACT PRESSE

Guillaume BERTEL – guillaume.bertel.ext@lnr.fr – 06 27 05 70 21